

Stand municipal de Beusoleil – Pas de tir 50 mètres



Calibres des munitions autorisées pour les armes d'épaule (hors 22LR) sur les postes de tir : 16, 17, 18, 19 et 20 (Rappel : les munitions perforantes, incendiaires, traçantes sont interdites). Positions « couché » ou « assis » en utilisant les tables de tir.

1) **Les 17 HMR sont interdites** (incompatibles avec les pièges à balles installés).

2) **Les .222 & .223 :**

5,45 x 39 (5,45 Soviet) ; .222 Remington ; .222 Remington Magnum ;

.223 Remington (5,56 Otan, 5,56 x 45). NB : ces calibres sont réservés aux seules armes semi-automatiques.

3) **Les 6mm : .243 W**

NB : le .243 W n'est admis que sur les fusils semi-automatiques SIG-Manurhin (CSA), Valmet M-76, FAL et M-14/M-1A. Il est interdit pour toute arme à répétition manuelle.

4) **Les 6,5 mm :**

6,5 Carcano (6,5 x 52) ; 6,5 Arizaka (6,5 x 51 SR) ; 6,5 Männlicher (6,5 x 54 R) ; 6,5 Mauser (6,5 x 55) ; 6,5 x 57 ; 6,5 x 57 R ; 6,5 Verguero (6,5 x 58) ; 6,5/08 (.260 Remington).

5) **Les 7 mm :**

7 mm Mauser (7 x 57) ; 7 x 64 ; 7/08 ; 270 W ; 284 W ; 7 x 57 R ; 7,35 Carcano (7,35 x 51).

6) **Les .30 & 7,5 mm :**

7,5 MAS (7,5 x 54) ; 7,5 Suisse (7,5 x 55, 7,5 GP 11) ; 7,62 OTAN (308 W, 7,62 x 51) ;

7,62 Mossine (7,62 x 54 R) avec balles à noyau en plomb ; 7,65 Mauser (7,65 x 53) ;

7,62 Kalashnikov (7,62 x 39) avec balles à noyau en plomb ; 30/40 Krag ; 30/06 Springfield (7,62 x 63) ;

30/06 Court-Cartry ; 30 US Carbine ; 30 M1 Short ; 30/284 W ; 30/30 W ; 30/284 Nolasco ; 300 Savage ; 307 W.

NB: Le calibre 7,62 Kalachnikov n'est admis que sur les seules armes semi-automatiques.

7) **Les .303 :**

303 British ; 303 Sporting ; 7.7mm Arizaka (7.7 x 58 R).

8) **Les 8 mm :**

8 mm Mauser (7,92 x 57, 8x57JS) ; 8 x 57 J RS ; 7,92 kurz (7,92 x 33) ; 8 mm Kropatchek (8 x 60 R) ;

8mm Männlicher (8 x 50 R) ; 8 mm Lebel (8 x 50 R) ; 8 x 60 S ; 8 x 64 S ; 8/348 W.

9) **Les carabines tirant des munitions d'arme de poing :**

32-20 ; 9 mm Parabellum (9 x 19) ; 38 Special ; 357 Magnum ; 44-40 ; 44 Special ; 44 Magnum ; 45 Long Colt.

LES CARTOUCHES DE SURPLUS MILITAIRE DONT LA BALLE POSSÈDE UN NOYAU EN ACIER DOUX SONT INTERDITES (Exemples : cartouches de surplus soviétiques ou chinoises). Elles sont incompatibles avec les pièges à balles installés. LE TIREUR EST RESPONSABLE DE LA CONFORMITE DE SES MUNITIONS.

Jours et horaires d'accès du pas de tir 50 mètres aux armes d'épaules de gros calibres :

Lundi : de 13H 30 à 15H 00 et de 17H00 à 18H00.

Samedi : de 13H 30 à 14H 30 et de 17H00 à 18H00.

Dimanche : de 09H30 à 10H30.